

Conseiller en Economie Sociale Familiale CESF

Diplôme d'Etat de niveau II, grade licence

- Source : Fiche métier du 13.12.19 /Ministère des Solidarités et de la Santé

Le conseiller en économie sociale familiale (CESF) est un travailleur social qualifié dont le cœur de métier est fondé sur une expertise dans les domaines de la vie quotidienne : consommation, gestion budgétaire, logement, habitat, insertion sociale et professionnelle, alimentation, santé, loisir et culture.

Il intervient auprès des personnes en situation de précarité, ou ayant des difficultés financières, ou connaissant des problèmes d'accès au logement, de surendettement, de chômage. Son action s'inscrit aussi dans les problématiques de vieillissement de la population, de dépendance, du handicap, de protection de l'enfance...

Son intervention privilégie une finalité éducative et vise la valorisation et/ou l'appropriation de compétences par les personnes, les familles, les groupes. Ces compétences vont permettre aux publics concernés d'accéder à leurs droits, de prévenir et/ou de gérer les difficultés de leur vie quotidienne.

Son intervention favorise la participation active et permanente des usagers /habitants, l'expression de leurs besoins, l'émergence de leurs potentialités, afin qu'ils puissent progressivement accéder à leur autonomie et à la maîtrise de leur environnement domestique.

Sa spécificité de travailleur social le conduit à intervenir dans un cadre éthique et dans une dynamique de co construction avec les bénéficiaires des projets qui les concernent.

Où s'exerce le métier ?

Les CESF en activité exercent principalement leur métier dans différentes structures publiques ou privées, au sein des collectivités territoriales, organismes sociaux, associations, bailleurs sociaux privés ou publics, structures d'hébergement, mutuelles, hôpitaux, services tutélaires,...

Quels sont les débouchés ?

La fonction publique territoriale offre de nombreux débouchés, notamment dans les services d'action sociale des départements ou dans les Centres Communaux d'Action Sociale qui relèvent des municipalités : cadre d'emploi des assistants socio-éducatifs (concours sur titre avec épreuves).

Des postes sont également ouverts au concours dans la fonction publique (par exemple fonction publique hospitalière avec le corps des CESF (concours sur titre). Enfin, le secteur associatif et les caisses d'allocations familiales (CAF) proposent également des emplois aux CESF.

Quelles sont les possibilités d'évolution de carrière ?

Les CESF peuvent aussi poursuivre une formation supérieure pour préparer :

- le certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale (CAFERUIS)
- le diplôme d'État d'ingénierie sociale (DEIS)
- le certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement ou de chef de service d'intervention sociale (CAFDES)
- Un master, en sciences sociales notamment, sur dossier.

Durée et contenu des études

La formation, d'une durée d'un an comprend :

540 heures d'enseignement théorique

560 heures (16 semaines) de formation pratique.



Elle comprend des enseignements théoriques, méthodologiques, Appliqués et pratiques, un enseignement de langue vivante étrangère et un enseignement relatif aux pratiques informatiques et numériques.

Le référentiel de formation est constitué de quatre domaines de formation :

Domaine de formation 1 : Conseil et expertise à visée socio-éducative dans les domaines de la vie quotidienne – 140 heures

Domaine de formation 2 : Intervention sociale – 250 heures

Domaine de formation 3 : Communication professionnelle – 60 heures

Domaine de formation 4 : Dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux – 90 heures

Ces quatre domaines de formation sont traversés par l'unité de formation « initiation à la méthode de recherche »

Diplôme requis et conditions d'admission

Peuvent être admis en formation préparant au DE CESF, les candidats remplissant au moins une des conditions suivantes :

- Être titulaire du brevet de technicien supérieur économie sociale familiale
- Bénéficier d'une validation de leurs études, de leurs expériences professionnelles ou de leurs acquis personnels, en application de l'article L 613-5 du code de l'éducation

Modalités d'accès à la formation :

- Dossier constitué par le candidat
- Entretien destiné à apprécier l'aptitude et la motivation du candidat à l'exercice de la profession

Les aptitudes pour s'engager dans la formation :

- 1. Intérêt pour les questions sociales et les besoins des personnes**
- 2. Sens du contact et de l'écoute**
- 3. Autonomie**
- 4. Sens du travail en équipe**